



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 53780

Texte de la question

M. François Loos interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la limitation actuelle des défibrillateurs implantables. En cas d'arrêt cardiaque, l'implantation de défibrillateurs semble être une technique intéressante. Elle est largement employée dans la plupart des pays européens. En France, la limitation du nombre des défibrillateurs ne permet pas à toutes les personnes concernées d'avoir la même chance. Aussi il lui demande ce qu'elle compte entreprendre pour corriger cette injustice.

Données clés

Auteur : [M. François Loos](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53780

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2000, page 6545

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)